



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 37

Hebdomadaires régionaux de la Capitale-Nationale

**Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre
le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 14 NOVEMBRE 2005

COMMUNIQUÉ

Québec, le 31 octobre 2005 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. William J. Cosgrove, président, et de M. John Haemmerli, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec*. L'audience publique aura lieu le 14 novembre 2005 à 19 heures et se tiendra à la salle Frontenac de l'hôtel Gouverneur, situé au 3030, boulevard Laurier à Sainte-Foy. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 12 décembre 2005 à 19 heures au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 14 mars 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'endroit suivant :

- Bibliothèque Charles-H. Blais, 1445 avenue Maguire, Sillery (accès gratuit à Internet).

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Ce projet représente le premier des deux volets du projet de la Promenade Samuel-De Champlain. La Commission de la capitale nationale du Québec propose de réaménager le corridor du boulevard Champlain à Québec. À cette fin, elle prévoit reconfigurer le boulevard Champlain pour en faire une promenade urbaine et restaurer les berges en y aménageant des espaces publics et des habitats fauniques. Elle prévoit également restaurer les paysages des terrains vacants et en décontaminer les sols. Le projet vise le tronçon de 4,2 km compris entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église. Le boulevard réaménagé comprendrait deux voies de circulation dans chaque direction et serait bordé d'un côté par une bande de stationnement de 5 m et un trottoir de 2 m. La vitesse autorisée y serait de 70 km/h. Un carrefour giratoire serait implanté à l'intersection du boulevard Champlain avec la côte Ross. De plus, une piste pour cyclistes, patineurs et piétons, aménagée entre le boulevard et le fleuve, relierait le quai Irving à la côte de l'Église et, ultérieurement, à la Place-Royale. En deux endroits, le tracé du boulevard serait déplacé vers le nord afin de dégager des espaces publics riverains et de favoriser le développement de deux pôles d'activités, soit le pôle écologique de la Station Victoria situé au pied de la côte Ross et le pôle culturel de la Station du Jardin s'étendant entre la côte à Gignac et la côte de l'Église. Le projet prévoit notamment la création d'un marais, la protection du boisé Irving, la restauration d'un quai ainsi que l'aménagement de jardins en série consacrés aux thèmes de l'art, de l'histoire et de la nature. Les coûts globaux du projet sont estimés à 70 M\$. Le promoteur prévoit débiter les travaux en mai 2006 et les compléter pour juillet 2008.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : champlain@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église par la Commission de la capitale nationale du Québec*.